

En tant que Référent mobilité, j'ai identifié les résultats d'apprentissage possibles / les compétences à acquérir pendant la mobilité et je les ai renseignés dans la convention pédagogique.

Qu'est-il possible de faire alors ?

1

DOCUMENTER
les acquis d'apprentissage

Attestation de participation



Complément au contrat pédagogique



Document EUROPASS

2

EVALUER
les acquis d'apprentissage

Grille d'évaluation ou de positionnement



Compte-rendu d'évaluation



Certificat de validation

3

RECONNAITRE
les acquis d'apprentissage

Exemples :

Unité facultative de Mobilité (France)

Mention Europe facultative au BTM (France)

QBID (Catalogne)

Détails sur : <https://mobility-certification.eu/aide-a-la-decision>